

des deniers publics pour subventionner les missions chrétiennes. Toutefois, il est opportun de noter que bon nombre de ceux qu'on envoie à l'étranger dans l'intérêt des missions accomplissent, de fait, un travail analogue à celui dont je parle, sauf peut-être pour ce qui est de leur activité dans le domaine religieux.

Le technicien ou l'homme d'affaires canadien que sa compagnie envoie à l'étranger pour explorer une propriété minière ou sonder les possibilités qui existent en matière hydro-électrique fournit, en réalité, une sorte d'assistance technique à l'étranger; d'ailleurs, il en va de même pour l'archéologue.

Honorables sénateurs, depuis 1961, on fait un effort sensé afin d'exhorter les jeunes Canadiens à consacrer quelques années de leur vie à ce travail après avoir acquis une certaine compétence professionnelle à l'université ou à d'autres écoles de formation. L'organisme à qui l'on a confié cette charge est le service universitaire canadien outre-mer (SUCO). C'est maintenant un comité associé de la Fondation des universités canadiennes. SUCO compte environ 200 volontaires à l'étranger à l'heure actuelle: 39 en Asie, 122 en Afrique, 33 aux Antilles et 7 en Amérique du Sud. Il s'agit de professeurs, d'agronomes, de médecins, d'infirmières, de techniciens, de gardes-forestiers et de travailleurs sociaux. Ils touchent une rémunération modique qui correspond à peu près à celle de leurs homologues du pays qui les accueille.

Le recrutement et le choix des candidats relève du bureau d'Ottawa de SUCO qui est secondé dans ses efforts par une quarantaine de comités d'étudiants dans autant d'universités canadiennes. Les placements se font en collaboration avec les autorités du pays d'accueil.

L'initiative connaît un tel succès que SUCO ne peut répondre à la demande. Au cours de la première année, soit en 1961, 17 Canadiens bénévoles ont été envoyés à l'étranger. L'année suivante, il y en a eu 62. En 1963, il y en a eu 98 autres et en 1964, 148. Certains, bien entendu, sont revenus au pays. On est allé ainsi dans environ 23 pays. Les tiers environ sont d'expression française.

Le service SUCO était financé à l'origine par des souscriptions dans diverses régions du Canada. En 1963, une campagne de souscription relativement modeste était lancée. En 1964, le gouvernement canadien fournissait une aide considérable en ce qui concerne le transport.

A mon sens, il s'agit là d'un programme dynamique pour un grand nombre de jeunes Canadiens de talent. Naturellement, ils seront formés de façon à pouvoir rendre la meilleure aide possible aux gens parmi lesquels ils

vivront. Rien ne serait plus futile que d'envoyer une aide bénévole insuffisamment formée dans un pays sous-développé.

J'ai lu certains rapports présentés par des volontaires. Ils sont non seulement fort intéressants, mais on est rempli d'admiration pour les sacrifices qu'ils représentent et l'esprit d'entreprise qu'ils traduisent. Je suis sûr également qu'en dépit de toutes les frustrations que ces jeunes éprouveront, ils trouveront beaucoup de contentement dans l'aide qu'ils donneront. Mais cela leur apportera également beaucoup sur le plan personnel. Ils acquerront des connaissances spécialisées sur les conditions et les perspectives d'avenir des endroits où ils serviront, les pays dont les us et coutumes diffèrent énormément des nôtres dans certains cas. Lorsqu'ils reviendront pour reprendre leur vie parmi nous, ils pourront renseigner la population canadienne, ce qu'ils n'auraient pu faire autrement.

Il est juste de dire que l'expérience de la SUCO servira de base à un programme général visant à répondre aux mêmes problèmes aussi bien ici qu'à l'étranger. Une somme de \$500,000 a été puisée des fonds de l'aide extérieure. Ce programme sera réalisé par une brigade de jeunes Canadiens que le discours désigne fort à propos sous le nom de «Compagnie des jeunes Canadiens». Ce nom a une consonnance historique. Lorsque le Canada était lui-même un pays peu développé, durant le régime français, il y avait une Compagnie des cent associés, dont les objectifs étaient peut-être un peu différents. Plus tard, et surtout dans le Nord-Ouest, nous avons eu sous les auspices des Britanniques et des Écossais La Compagnie des gentilhommes aventuriers d'Angleterre faisant le commerce dans la baie d'Hudson.

Tout en étant probablement très acceptable à l'étranger, ce nom pourra mettre particulièrement en relief le travail qui peut s'accomplir au Canada. Uniquement dans le domaine de la compétence fédérale, au sujet des Indiens et des Esquimaux, il y a lieu de déployer des efforts vigoureux.

Le gracieux discours du trône parle aussi d'une proposition visant à établir un régime d'aide émanant du Canada. Les honorables sénateurs sont au courant qu'un programme de bien-être, par suite de la division des compétences dans notre pays, laisse supposer la coordination entre les autorités provinciales et fédérales. Ce qui semble nécessaire, à l'heure actuelle, c'est la coordination dans la façon d'aborder la question de l'assistance publique.

Le domaine du bien-être est maintenant un assemblage disparate. Il y a la loi de 1951 sur l'assistance-vieillesse, la loi de la même année sur les aveugles, et la loi de 1954 sur les invalides. Ce sont là des programmes